



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ENERGY/WP.4/2005/1
29 mars 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE

Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21»
Seizième session, 29 juin-1^{er} juillet 2005

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA SEIZIÈME SESSION

qui s'ouvrira le mercredi 29 juin 2005, à 10 heures,
au Palais des Nations à Genève*

1. Réunion de travail spéciale sur la mise en œuvre du Protocole de Kyoto, l'efficacité énergétique et l'atténuation des changements climatiques.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Élection du Bureau.
4. Mise en œuvre du projet «Efficacité énergétique 21».
5. Financement de l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques.
6. Réseau régional pour l'utilisation efficace de l'énergie et des ressources en eau (RENEUER).
7. Questions diverses.
8. Conclusions et recommandations.

* De nouvelles procédures d'accréditation s'appliquent à tous les représentants qui participent à des réunions au Palais des Nations. Ils sont donc priés de remplir le formulaire d'inscription ci-joint (également disponible sur le site Internet (www.unece.org/ie), et de le retourner au secrétariat de la CEE, deux semaines au moins avant la session, soit par télécopie (+41 22 917 0038), soit par courrier électronique (gianluca.sambucini@unece.org). Avant la session, les représentants sont priés de se présenter, au moins une heure avant le début de la réunion, au bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG installé à la Villa Les Feuillantines, 13, avenue de la Paix (voir le plan ci-joint) afin d'obtenir une plaquette d'identité. En cas de difficultés, téléphoner au secrétariat de la CEE (poste 7-4140).

NOTES EXPLICATIVES

Mandat et objet de la Réunion du Comité directeur

1. Selon les procédures arrêtées aux fins du projet, le Comité directeur examine l'état d'avancement du projet et en dirige l'exécution. Il se réunit au moins une fois par an pendant la durée du projet. Il décide des activités à mener et des résultats à obtenir, et arrête les méthodes de travail, la participation et les procédures, le budget, le programme des manifestations et le calendrier d'exécution du projet. Il assure la coopération avec les autres organes subsidiaires principaux de la Commission, en particulier avec le Comité des politiques de l'environnement. Le Comité directeur procède à une analyse critique des résultats du projet. Son président rend compte de l'état d'avancement du projet et des activités correspondantes au Comité de l'énergie durable.

2. À la quinzième session, tenue en mai 2004, le Comité directeur, des membres du Bureau ainsi que des représentants des institutions d'appui et du secteur privé ont fait le point du projet de la Fondation pour les Nations Unies et du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNU/FNUPI) concernant les investissements dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques, des travaux en vue d'une future coopération avec le Fonds français pour l'environnement mondial, le Gouvernement norvégien, le Gouvernement italien, l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis, le Ministère de l'énergie des États-Unis, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Fonds pour l'environnement mondial du Programme des Nations Unies pour le développement (FEM-PNUD), ainsi que du Réseau régional pour l'utilisation efficace de l'énergie et des ressources en eau (RENEUER) (ENERGY/WP.4/2004/4).

3. Une réunion de travail spéciale d'une journée sur les sources d'énergie renouvelables dans le cadre du projet «Efficacité énergétique 21» a donné l'occasion de revoir l'état actuel de ces sources d'énergie dans la région de la CEE, d'évaluer les modalités de financement des projets d'investissement dans les sources d'énergie renouvelables et de considérer l'apport de ces sources dans le cadre des mécanismes créés en vertu du Protocole de Kyoto (ENERGY/WP.4/2004/5). Le Comité directeur s'est également efforcé de poursuivre l'élaboration du projet pour la phase triennale (2003-2006).

4. Le projet a pour but de promouvoir la coopération régionale en vue de la création d'un marché de l'efficacité énergétique et de la mise au point de projets d'investissement visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les pays en transition. Il vise à élaborer des normes pour l'échange de droits d'émission de carbone et à localiser les émissions; à mobiliser des investissements dans l'efficacité énergétique par la fourniture de services de conseil aux promoteurs de projets et aux investisseurs concernant des projets susceptibles de bénéficier d'un concours financier et à favoriser le maintien d'un cadre propice à l'activité commerciale et à une bonne gouvernance d'entreprise en vue de mettre en œuvre les réformes économiques, institutionnelles et réglementaires nécessaires pour appuyer les investissements dans l'efficacité énergétique visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et promouvoir les mécanismes établis par le Protocole de Kyoto. Les moyens employés pour y parvenir sont la mise au point de projets d'investissement dans l'efficacité énergétique, le renforcement des capacités, la participation du secteur privé, la politique des pouvoirs publics et les réformes institutionnelles, les normes et labels ainsi que le développement des organisations non

gouvernementales. Trois sous-projets d'assistance technique ont été entrepris au titre du projet «Efficacité énergétique 21» en Europe du Sud-Est, en Europe orientale et dans la CEI, ainsi qu'en Asie centrale.

5. Le projet «Efficacité énergétique 21» devrait en principe faire l'objet d'un réexamen les 30 juin et 1^{er} juillet 2005. Plusieurs communications seront affichées sur le site Web du projet, à l'adresse www.ee-21.net, avant la session. Les participants sont invités à afficher leurs communications et à prendre connaissance de celles d'autres délégations avant la session de Genève.

Point 1: Réunion de travail spéciale sur la mise en œuvre du Protocole de Kyoto, l'efficacité énergétique et l'atténuation des changements climatiques

Le Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21» démarrera la session avec une réunion de travail spéciale organisée conjointement avec le Comité de l'énergie durable et consacrée à la mise en œuvre du Protocole de Kyoto, en mettant particulièrement l'accent sur les questions liées à l'efficacité énergétique et à l'atténuation des changements climatiques. Pour plus de précisions, voir l'annexe I.

Point 2: Adoption de l'ordre du jour

Selon l'usage en vigueur à la CEE, le Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21» adoptera son ordre du jour.

Point 3: Élection du Bureau

Conformément au règlement intérieur de la Commission, le Comité directeur est appelé à élire un président et un certain nombre de vice-présidents. À la suite des réformes, la CEE encourage ses organes à constituer des bureaux composés de cinq membres ou davantage.

Point 4: Mise en œuvre du projet «Efficacité énergétique 21»

Les membres du Bureau présenteront des communications spéciales sur l'expérience acquise récemment dans l'exécution du projet et les résultats qui en sont attendus. Les délégations nationales et les représentants des institutions d'appui et du secteur privé indiqueront la contribution qu'ils comptent apporter au projet. Les délégations nationales auront la possibilité de rendre compte de l'expérience et des enseignements qu'elles ont retirés de la mise en œuvre de politiques, de projets et de zones de démonstration au titre de l'efficacité énergétique, y compris le processus décisionnel qu'elles appliquent.

Point 5: Financement de l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques

Il est prévu de créer, au cours de la phase actuelle du projet «Efficacité énergétique 21», un fonds d'investissement pouvant aller jusqu'à 250 millions de dollars des États-Unis pour financer des projets d'efficacité énergétique dans les États membres de la CEE en Europe orientale et dans la CEI. En mai/juin 2004, les crédits alloués par la Fondation pour les Nations Unies et le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux pour financer des investissements dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques dans le cadre du projet «Efficacité énergétique 21» ont été approuvés. Cette dotation fournit

2 millions de dollars des États-Unis à titre de cofinancement d'un tiers-deux tiers du projet d'assistance technique dont le montant est évalué à 6 millions de dollars des États-Unis. Le Président du Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21», des membres du Bureau et le secrétariat se sont efforcés d'assurer un cofinancement du projet. Le Président du Comité directeur et le secrétariat devraient présenter l'état d'avancement du projet, et les délégations nationales participantes auront ensuite la possibilité d'exposer leurs vues, de faire part de leurs observations et de donner des orientations au secrétariat en vue d'établir une version définitive du projet.

Point 6: Réseau régional pour l'utilisation efficace de l'énergie et des ressources en eau (RENEUER)

Le projet «Efficacité énergétique 21» prévoit un projet sous-régional d'assistance technique faisant intervenir un réseau d'experts de pays de l'Europe du Sud-Est et d'institutions d'appui. Les faits intervenus récemment en ce qui concerne les opérations relatives au projet de même qu'un récapitulatif des activités menées pendant la période triennale seront examinés. Les délégations sont priées de consulter le site Web du réseau RENEUER à l'adresse www.RENEUER.com avant la session du Comité directeur.

Point 7: Questions diverses

Aucune question n'avait été inscrite au titre de ce point au moment de la rédaction de cet ordre du jour provisoire.

Point 8: Conclusions et recommandations

Le Président du Comité directeur et le secrétariat résumeront les conclusions et recommandations formulées au cours de la session. Le rapport de la réunion sera distribué après celle-ci.

Annexe I

RÉUNION DE TRAVAIL SPÉCIALE SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE
DE KYOTO, L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET L'ATTÉNUATION
DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

organisée par le Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21», conjointement
avec le Comité de l'énergie durable, le mercredi 29 juin 2005

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

08 h 30 Enregistrement des participants

10 h 00-11 h 30 **Introduction**
Représentant de haut niveau de la CEE

Le sous-programme consacré à l'énergie durable a pour but de promouvoir une stratégie de développement de l'énergie durable pour la région. Les efforts déployés en vue d'atténuer les changements climatiques s'inscrivent dans le cadre du projet «Efficacité énergétique 21» qui, depuis 1991, a pour but de favoriser le commerce et la coopération concernant les techniques et méthodes de gestion économes en énergie et écologiquement rationnelles et de faciliter la création d'un marché de l'efficacité énergétique et l'élaboration de projets d'investissement.

Orateurs – présentateurs

Tour d'horizon de la question et exposé de la contribution que les mécanismes créés en vertu du Protocole de Kyoto pourront apporter en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et donc d'atténuer les changements climatiques au moyen d'échanges de droits d'émission, c'est-à-dire en donnant aux pays la possibilité de se vendre et de s'acheter mutuellement des crédits d'émissions.

11 h 30-13 h 00 **Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et Protocole de Kyoto, objectifs et entrée en vigueur**
Représentant de haut niveau du secrétariat de la CCNUCC

La Convention sur les changements climatiques établit un cadre d'ensemble dans lequel pourront s'inscrire les efforts déployés au niveau intergouvernemental en vue de relever les défis liés aux changements climatiques. L'objectif, les principes et les institutions sont les mêmes pour le Protocole de Kyoto de 1997 et pour la Convention.

Engagement de l'Union européenne envers le Protocole de Kyoto

Représentant de haut niveau de la Commission européenne

L'Union européenne se trouve à l'avant-garde des efforts déployés sur le plan international en vue de lutter contre les effets des changements climatiques et a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration des deux principaux traités concernant cette question, à savoir la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et son Protocole de Kyoto.

Réalisation des objectifs du Protocole de Kyoto dans la Fédération de Russie

Représentant de haut niveau du Gouvernement russe

En novembre 2004, la Fédération de Russie a déposé son instrument de ratification auprès du Secrétaire général de l'ONU, ce qui a entraîné l'entrée en vigueur du Protocole le 16 février 2005. La part de la Russie porte maintenant le total à plus de 60 %, ce qui répond au deuxième critère.

Fondation pour les Nations Unies (FNU) et défi posé par les changements climatiques

Représentant de haut niveau de la FNU

La FNU est consciente de l'importance d'agir sur le plan international et s'efforce de déterminer des activités qui sont de nature à favoriser des politiques et pratiques durables et sans incidence sur le climat dans le domaine de l'énergie en faisant une large place dans le programme relatif aux changements climatiques aux activités qui renforcent le rôle de chef de file de l'ONU.

Commission économique pour l'Europe – Investissements dans l'efficacité énergétique pour atténuer les changements climatiques

Représentant de haut niveau de la CEE

Le Comité directeur, qui se compose de représentants des ministères et institutions des pays participants, d'organisations internationales et d'institutions donatrices, oriente et suit en permanence le projet «Efficacité énergétique 21».

13 heures

Déjeuner

15 h 00-18 h 00

Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) – Suite donnée au Protocole de Kyoto

Représentant de haut niveau du Ministère des affaires étrangères ou du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM)

Le FFEM, fonds bilatéral créé en 1994 par le Gouvernement français après le Sommet de Rio, encourage la réalisation de projets destinés à réduire la consommation de carbone fossile ou organique grâce à l'amélioration de

l'efficacité énergétique, à l'exploitation de sources d'énergie renouvelables et l'utilisation de sources d'énergie produisant moins d'émission de CO₂, ainsi qu'à la séquestration du carbone dans les forêts et les sols.

Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) – Atténuation des changements climatiques

Représentant de haut niveau de la BERD

La BERD s'efforce par le biais de l'investissement de favoriser la création d'économies de marché et de démocraties dans 27 pays d'Europe centrale et d'Asie centrale. S'agissant du financement de la réduction de la consommation de carbone, c'est-à-dire des crédits d'émission de carbone destinés à contribuer au financement des projets de réduction des gaz à effet de serre, la Banque a principalement pour rôle de financer des projets de réduction des émissions dans sa région.

Changements climatiques et Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

Représentant de haut niveau du FEM

Le FEM, créé en 1991, aide les pays en développement à financer des projets et programmes qui ont pour vocation de protéger l'environnement mondial. En tant que mécanisme financier relevant de la CCNUCC, le FEM reçoit de la Conférence des Parties des recommandations concernant sa politique, les priorités de son programme et les critères d'éligibilité liés à la Convention.

Efficacité énergétique et Fonds d'investissement dans les sources d'énergie renouvelables

Représentant de haut niveau des gestionnaires de fonds

Les fonds d'investissement associés au projet «Efficacité énergétique 21» étaient en cours de création en 2004: les représentants de haut niveau des gestionnaires de fonds présenteront leurs fonds d'investissement.

Conclusion

Le Président du Comité de l'énergie durable et le secrétariat présentent un résumé des conclusions et recommandations formulées au cours de la réunion.

18 heures

Réception

* * *

Annexe II

COMITÉ DIRECTEUR DU PROJET «EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE 21»

Seizième session, 29 juin-1^{er} juillet 2005,
Palais des Nations, Genève (Suisse)
Ouverture à 10 heures,
le mercredi 29 juin 2005

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

En raison des nouvelles mesures de sécurité régissant l'accès au Palais des Nations, les délégations sont priées de communiquer leur composition exacte au secrétariat (Division de la restructuration industrielle, de l'énergie et du développement de l'entreprise de la CEE). Seules les personnes munies d'une plaquette d'identité délivrée par la Section de la sécurité et de la sûreté, Villa Les Feuillantines, 13, avenue de la Paix (voir le plan ci-joint), seront autorisées à pénétrer dans l'enceinte du Palais des Nations.

Chaque représentant participant à la session est donc invité à remplir le formulaire d'inscription ci-joint et à le retourner par télécopie (+41 22 917 00 38), deux semaines au plus tard avant le début de la session, à l'adresse ci-après:

M. Gianluca Sambucini
Projet «Efficacité énergétique 21»
Division de la restructuration industrielle, de l'énergie
et du développement de l'entreprise
CEE-ONU
Palais des Nations
CH-1211 Genève 10 (Suisse)

Téléphone: (41 22) 917 1175
Télécopie: (41 22) 917 0038, 917 0227 ou 917 0123
Adresse électronique: gianluca.sambucini@unece.org
Sites Internet: <http://www.unece.org/ie> et <http://www.ee-21.net>


UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA *Please Print*
Conference Registration Form

Date: _____

Please fax this completed form to the Host Secretariat and **BRING THIS ORIGINAL** with you to Geneva.
An additional form is required for spouses.

Title of the Conference

Steering Committee of the Energy Efficiency 21 Project, 29 June – 1 July 2005

Delegation/Participant of Country, Organization or Agency

Participant

Mr. Family Name _____ First Name _____
 Mrs. _____
 Ms. Date of Birth: / / (dd/mm/yyyy)

Participation Category

Head of Delegation	<input type="checkbox"/>	Observer Organization	<input type="checkbox"/>	Participation
Delegation Member	<input type="checkbox"/>	NGO (ECOSOC Accred.)	<input type="checkbox"/>	From _____
Observer Country	<input type="checkbox"/>	Other (Please Specify Below)	<input type="checkbox"/>	Until _____

Do you have a badge issued as a mission diplomat or employee, NGO card issued in Geneva or a long-duration conference badge issued at Geneva. If so, PLEASE TICK HERE

Document Language Preference

English French Other

Origin of Identity Document

Passport or ID Number

Valid Until

Official telephone N°.

Fax N°.

Official Occupation

Permanent official address

Address in Geneva

Email Address

On Issue of ID Card

Participant Signature

Date

Participant photograph if form is sent in advance of the conference date.

Please PRINT your name on the reverse side of the photograph

PLEASE NOTE ONLY CERTAIN CONFERENCES REQUIRE A PHOTO, IF YOU ARE NOT ASKED TO PROVIDE ONE BY THE CONFERENCE STAFF YOUR CONFERENCE IS NON PHOTO

Security Use Only

Card N°. Issued

Initials, UN Official

Security Identification Section

Open 08.00 – 17.00 non-stop

